Direction Générale des Douanes



NOTE DE SERVICE N° 102 TO DGD/ DU 28 JUIL 2011 (DIFFUSION GENERALE)

Objet : Suppression du statut d'opérateurs privilégiés.

<u>Réf.</u>: - ordonnance n° 2011 – 007

du 14 avril 2011

- note de service n°343 du 07/12/2010.

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service, qu'en application de l'ordonnance n°2001-007 du 14 avril 2011 portant annulation d'actes réglementaires et individuels, la note de service n°343 du 07 décembre 2010, portant « procédure de traitement des importations des opérateurs privilégiés », est rapportée.

En conséquence, les importations réalisées par les importateurs repris en annexe de la note de service susvisée sont soumises à la procédure douanière de droit commun.

J'attache du prix au strict respect de la présente instruction.

AMPLIATIONS:

- MEI
- Synd. des transitaires
- SYNATRANS
- CGE-CI
- FNISCI
- UGE-CI
- CEPEX
- Tous services douaniers.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DODANE

E Directeur
Général

COL. MAJ. ISSA COUL